

INAPTITUDE PHYSIQUE ET RECLASSEMENT DANS LA FPT

Comment appréhender efficacement vos dossiers

1 JOUR, 7 HEURES

OUTILS RH & RELATIONS
SOCIALES

CODE :
GRH16

Objectifs de la formation

Connaître la réglementation et les obligations qui s'imposent à l'employeur public dans ce domaine

Savoir appliquer les procédures et appréhender les effets sur le fonctionnement des services

Parmi nos formateurs

- SAINT-GABRIEL Jean-Marc
Chargé de mission RH,
EST ENSEMBLE

Public concernés

- Directeur des ressources humaines ; Responsable des Ressources Humaines ; Personnel RH en charge de la gestion du personnel ; Responsable des affaires sociales ; Chargé de prévention ; Responsable de la gestion des carrières ; Chargé de la gestion des dossiers de reclassement

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 760,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 960,00 €HT

L'inaptitude physique se définit comme une altération de l'état physique qui compromet les possibilités de l'agent d'exécuter son travail. Elle s'apprécie par rapport au poste de travail occupé par ce dernier. Les agents titulaires de la fonction publique territoriale qui ne peuvent plus exercer leurs fonctions pour inaptitude physique provisoire ou définitive, doivent bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail ou, quand cet aménagement est impossible ou insuffisant, d'un reclassement professionnel.

Cette formation permettra aux personnels RH de s'approprier la procédure de reclassement, comment

l'appliquer en tenant compte des effets sur le fonctionnement des services.

Caractériser la situation d'inaptitude physique

- Quelles sont les règles selon le statut des agents au moment du recrutement : fonctionnaires, contractuels de droit public et privé, assistants maternels, apprentis
- Connaitre vos obligations concernant le maintien à l'emploi de personnes reconnues en situation de handicap: aménagement du poste, reclassement...
- Vérifier l'aptitude au cours de la carrière : les différentes situations et les modalités

Maîtriser les différentes situations d'inaptitude physique

- Que recouvre la notion d'inaptitude: inaptitude temporaire ou définitive, partielle ou totale, incapacité physique et invalidité...

Faire reconnaître l'inaptitude liée à la maladie ou au travail

- Les modalités et les conséquences au niveau des congés
- La saisine du médecin agréé, du comité médical et de la commission de réforme

Rechercher de façon effective une possibilité de reclassement

- Connaitre les conditions de reclassement juridiques selon la Loi 84-53 et le décret 85-1054
- Les conditions de reclassement relevant de la jurisprudence : principe général du droit

Évaluer la pertinence des différentes procédures possibles

- L'intégration dans un autre grade
- Le recrutement dans un autre cadre d'emploi
- Le détachement
- La situation de l'agent dans l'attente du reclassement
- La constitution du dossier et son contenu

Réussir la mise en œuvre d'une procédure de reclassement au sein de la collectivité

- Mesurer l'intérêt pour la collectivité : les raisons objectives et les aides apportées par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- Identifier les obstacles au reclassement dans la collectivité
- Comment surmonter ces obstacles : développer une politique de prévention, travailler l'employabilité de vos agents, mobiliser les managers et mettre en place un dispositif d'accompagnement
- Quelles sont les conséquences de l'impossibilité de reclasser : la retraite pour invalidité, le licenciement

Appréhender le rôle du Centre de gestion du CNFPT dans la procédure

- L'accompagnement dans l'emploi : bourse de l'emploi, convention avec le centre de gestion, actions de formation
- La participation financière

Dates

Paris	Classe virtuelle
29/08/2024	29/08/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- Modalités pédagogiques:

<https://formations.lagazettedescommunes.com> | 01 79 06 78 53 | formations@lagazettedescommunes.com

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.